Image not found or type unknown

Acte de cautionnement solidaire innaproprié

Par **langadoit**, le **15/04/2014** à **14:15**

Bonjour

Comment ,et , a qui s'adresser pour annuler une caution solidaire de mon ex compagne . Celle ci ayant était mis en caution avec une part dans une SCI dont les 299 autres parts m appartiennent. Je m aperçois ,aujourd'hui que mon ex compagne n'a jamais été en position d'être caution avec un emploi a mi-temps . Aujourd'hui ,nous sommes séparés , et il me parait normale de la sortir de cette caution !
Merci d'avance pour votre réponse

Par **domat**, le **15/04/2014** à **14:26**

bjr,
l'acte de cautionnement a du être passé entre votre ex compagne et un organisme de crédit ou autre.
pour supprimer la caution apportée par votre ex compagne, il vous faut obtenir l'accord de cet organisme, partie à l'acte de cautionnement.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés